



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_11_018

**Nombre de conseillers en
exercice : 14**

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation :
21/11/2024

Date d'affichage :
21/11/2024

**OBJET : projet de parcours
santé forestier – Approbation
du plan de financement
prévisionnel**

L'an deux mille vingt-quatre
le vingt-huit novembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, LEFEVRE, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU, Monsieur PERRIER.

Absents : Messieurs BARRÉ, BONNOT, IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Monsieur Michel PERRIER a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Monsieur le Maire précise que la Commune de Nançay projette la création d'un parcours de santé forestier dans le cadre de sa stratégie de revitalisation fondée sur la thématique du tourisme et des loisirs. En outre, il indique que ce projet a fait l'objet d'une étude d'avant-projet par l'Agence Cher Ingénierie des Territoires dont la Commune est adhérente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'assistance technique entre la Commune de Nançay et l'Agence Cher Ingénierie des Territoires,

Considérant le Plan de Financement Prévisionnel du projet présenté ci-dessous :

Dépenses (€ H.T.)		Recettes (€)	
Conception/Fabrication/Livraison (agrès, signalisation, support de communication...)	16 500.00	Etat/DETR (40%)	8 809.00
Honoraires (bureau de contrôle...)	1 000.00	Conseil Régional (40%-CRST)	8 809.00
Assistance Technique CIT	2 524.80	Autofinancement (20%)	4 406.80
Imprévus/Aléas (10%)	2 000.00		
TOTAL	22 024.80	TOTAL	22 024.80

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

.../...

.../...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
décide :

- d'adopter l'opération dénommée « Parcours de Santé Forestier » de Nançay,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet de « Parcours de Santé Forestier »,
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État (demande de DETR) et auprès du Conseil Régional Centre Val de Loire (CRST Sancerre-Sologne),
- de donner son accord pour que Monsieur le Maire engage toutes les démarches y afférentes,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Fait à Nançay, le 29 novembre 2024

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 29 novembre 2024.